Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 351

Artikel: La course aux assurances
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023592

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Il y a libraires et libraires

L'autre jour, j'écoutais, je *regardais* à la TV romande une émission intitulée « Lecteur, si tu savais... ».

Sujet de l'émission ? Ceci : Le Goncourt d'Emile Ajar, pour prendre un exemple, coûte en France 35 francs français ; en Suisse, dans une librairie, 26 francs suisses ; en Suisse, dans un centre d'achats, 23 francs suisses... Or 35 francs français valent à peu près 21 francs suisses...

D'où la conclusion, tout au moins implicite, de l'émission, à laquelle participaient un représentant des libraires romands et une représentante de la Fédération romande des consommatrices : allez acheter vos livres en France ou, si vous ne le pouvez, dans un centre d'achats !

Je le dis tout net ! Semblable politique me semble aberrante, et contraire à l'intérêt bien entendu des « consommateurs », dans le cas particulier des lecteurs.

Quelle est en effet la situation, et quelles seraient les conséquences, si ce conseil était suivi ?

1. Dans un centre d'achats, l'acheteur n'a guère le choix. On lui propose un certain nombre de livres, best-sellers en tout genre, Prix Goncourt, Femina, etc. En aucun cas, il ne peut « commander », faire venir un livre ; en aucun cas il ne peut demander un renseignement. Voici donc condamnés, au profit du « livre de masse », les autres livres que seul le libraire professionnel peut vendre.

2. Dans un centre d'achats, n'importe qui vend n'importe quoi à n'importe qui. La vendeuse ou le vendeur qui se trouve à la caisse ignore absolument ce qu'il vend. Si donc vous vous réjouissez à l'idée de ce que votre fils ou votre fille de quatorze ans puisse lire « Les Infortunes de la Vertu » du marquis de Sade, alors n'hésitez pas : soutenez les centres d'achats.

En l'occurrence, la Fédération romande des consommatrices, dont nul ne conteste l'utilité et la nécessité dans le monde d'aujourd'hui, me paraît mal inspirée. Elle méconnaît ce fait que le libraire fournit certaines prestations en échange des quelques francs de plus qu'il demande éventuellement. Mon intérêt, à moi « consommateur », c'est que ces prestations (qui exigent du temps et des connaissances) soient remplies le mieux possible.

Et il m'arrive de penser que si tel « petit » libraire ou tel commis de librairie parfois ne parviennent pas à me satisfaire, ce n'est pas faute de bonne volonté, c'est que la marge de bénéfice du premier, le salaire du second ne sont pas tels qu'ils aient le temps de se « tenir au courant », les forces, le goût, le temps aussi d'entreprendre les recherches nécessaires.

En l'absence d'un « Bücherbuchdienst » tel qu'il y en a un à Zürich, il m'est arrivé de « faire » *toutes* les librairies du bord du lac, y compris les françaises, à la recherche d'un livre épuisé chez l'éditeur ; et certes, un libraire professionnel y aurait mis moins de temps que moi. Encore faut-il écrire, récrire, etc.

Donc, à mon avis, l'intérêt des « consommateurs » serait bien plutôt de favoriser les libraires de ce pays, quitte à s'intéresser par exemple aux *salaires* versés aux employés, apprentis, etc., dans une entreprise qui ne figure par parmi les grandes firmes, dont le budget dépasse quelquefois celui de la Confédération.

J. C.

[*Pourquoi le cacher ? Ces lignes de notre invité hebdomadaire n'ont pas fait l'unanimité parmi les collaborateurs de DP, loin de là !*

Nous avions du reste ouvert le débat en septembre de l'année passée (DP 329), mettant le doigt sur ce que nous estimions être les super-bénéfices des libraires et protestant contre l'arbitraire introduit dans la fixation des prix des livres par le biais de la fameuse tabelle de conversion, intitulée sans fausse honte « Barème officiel de conversion des francs français en francs suisses » ; laquelle tabelle, il faut le rappeler, n'existe pas en Suisse allemande où il s'agirait de s'adapter au taux du mark allemand...

Pour les tenants de cette thèse, l'émission de télévision en question a au contraire mis efficacement en lumière les excès manifestes engendrés par l'organisation cartellaire de vente du livre qui, sur la base de positions pratiquement monopolistiques (qui n'existent du reste à ce degré que sur le marché des médicaments : la comparaison n'est pas flatteuse) impose des prix difficilement supportables lorsque l'on les compare avec ceux de l'étranger.

Quant à la question classique des « services », on doit rendre cette justice à Jeanlouis Cornuz que les lecteurs de DP sont les premiers bénéficiaires, à travers les comptes rendus réguliers de ses lectures, ici-même, des « services » supplémentaires à lui offerts par les libraires suisses romands... Mais pour un lecteur avisé comme J. C., combien d'autres qui pâtissent de prix abusifs sans aucune contrepartie ? Qu'en pensez-vous ? Réd.]

La course aux assurances

Sans doute, la course aux assurances est-elle un des phénomènes les plus significatifs de notre société. Quelques chiffres helvétiques cernant les vingt dernières années !

Selon les statistiques des caisses de pension, l'on a enregistré, en 1973, environ 17 000 institutions de prévoyance comptant quelque 1,5 million de membres actifs. Le montant total annuel des cotisations a atteint 4,8 milliards de francs, dont 3,2 milliards de francs sont représentés par les cotisations des employeurs.

Comparativement à l'année 1955, le nombre des institutions de prévoyance a augmenté de 70 %, le nombre des membres actifs de quelque 50 % environ, le volume des cotisations de 400 %.

Le capital net accumulé jusqu'en 1973 s'élevait à près de 50 milliards, dont 43 milliards représentent le capital de couverture administré par les institutions de prévoyance, et 6,5 milliards le capital de couverture d'assurances de groupes.